



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de Madame Pascal VAIDY-
LEPERCQ

Vaux le Pénil, le 22 février 2019.

Par courrier réceptionné le 4 février 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) dans le cadre d'une construction en zone agricole pour le permis de construire n°077 316 19 00002 déposé par Madame Clothilde PERRIARD pour la construction d'un bâtiment de stockage, d'un poulailler et de serres sur le territoire de la commune de Morêt-Loing-et-Orvanne.

La commission s'est réunie le jeudi 21 février 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

Madame Clothilde PERRIARD s'installe en tant que jeune agricultrice et dispose d'une autorisation d'exploiter.
Son activité de maraîchage nécessite des infrastructures adaptées qui font l'objet de ce permis de construire.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF